- Actualités : Conseil Département

Désigné par les grands électeurs, c'est-à-dire les élus locaux de chaque département, le sénateur est le représentant des collectivités (@ en savoir plus sur le mode d'élection). A ce titre, il est à l'écoute des territoires, et porte leur parole au Sénat, assemblée perçue comme un élément de stabilité dans le paysage institutionnel français. Représentant du département de la Creuse, je suis totalement impliqué dans la défense des territoires ruraux, et j'agis dans ce sens au travers de mes diverses responsabilités.

Je sommes présent sur le terrain, dans les communes et les intercommunalités, à l'écoute des élus. Ma méthode se fonde sur le dialogue et le débat avec tous. Mon action se veut cohérente avec l'engagement des autres parlementaires, ancrée dans la réalité de la ruralité et de ses besoins.

J'agis pour la défense et la modernisation des services publics, car ils protègent les plus fragiles de nos concitoyens, ils conditionnent l'attractivité économique et résidentielle des espaces ; la qualité de vie de leurs habitants dépendant largement de leur présence et de leur accessibilité. Ils complètent le soutien aux entreprises de toutes natures, créatrices des emplois du secteur marchand et productrices de richesses.

Ma volonté de rassemblement derrière les actions majeures pour la Creuse dépasse les sensibilités de chacun.

@ Retrouvez le journal *La Creuse au Sénat* publié en décembre 2015